



Mur deterriore par un voisin

Par **llorca**, le **18/01/2018** à **08:32**

bonjour j ai mon mur de cloture montee chez moi qui m'appartient donc
le voisin d'une part a remblayer contre sans autorisation et a fait des degats avec la mini pelle
fissuration
son maçon a disparu , je leur ai fait remarque les degats aucune reparation n'est faite depuis
plusieurs mois
que faire pour acclereler et profiter sereinement de mon jardin cet été sans travaux

merci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **18/01/2018** à **13:30**

Bonjour
Il vous faut un constat d'huissier et le tribunal d'instance pourrait délivrer une ordonnance de
faire.

Par **chaber**, le **18/01/2018** à **13:48**

bonjour

avez-vous mis en cause votre voisin?

Ce dernier devra faire son affaire avec son entreprise

Par **morobar**, le **18/01/2018** à **16:56**

Bonjour,

[citation]le tribunal d'instance pourrait délivrer une ordonnance de faire.

[/citation]

Non

Pas d'injonction, pas d'origine contractuelle.

Il faut effectivement saisir le T.I.

La prestation est sans doute effectuée "au noir" et de ce fait le voisin ne dispose d'aucun recours à l'endroit du maçon.